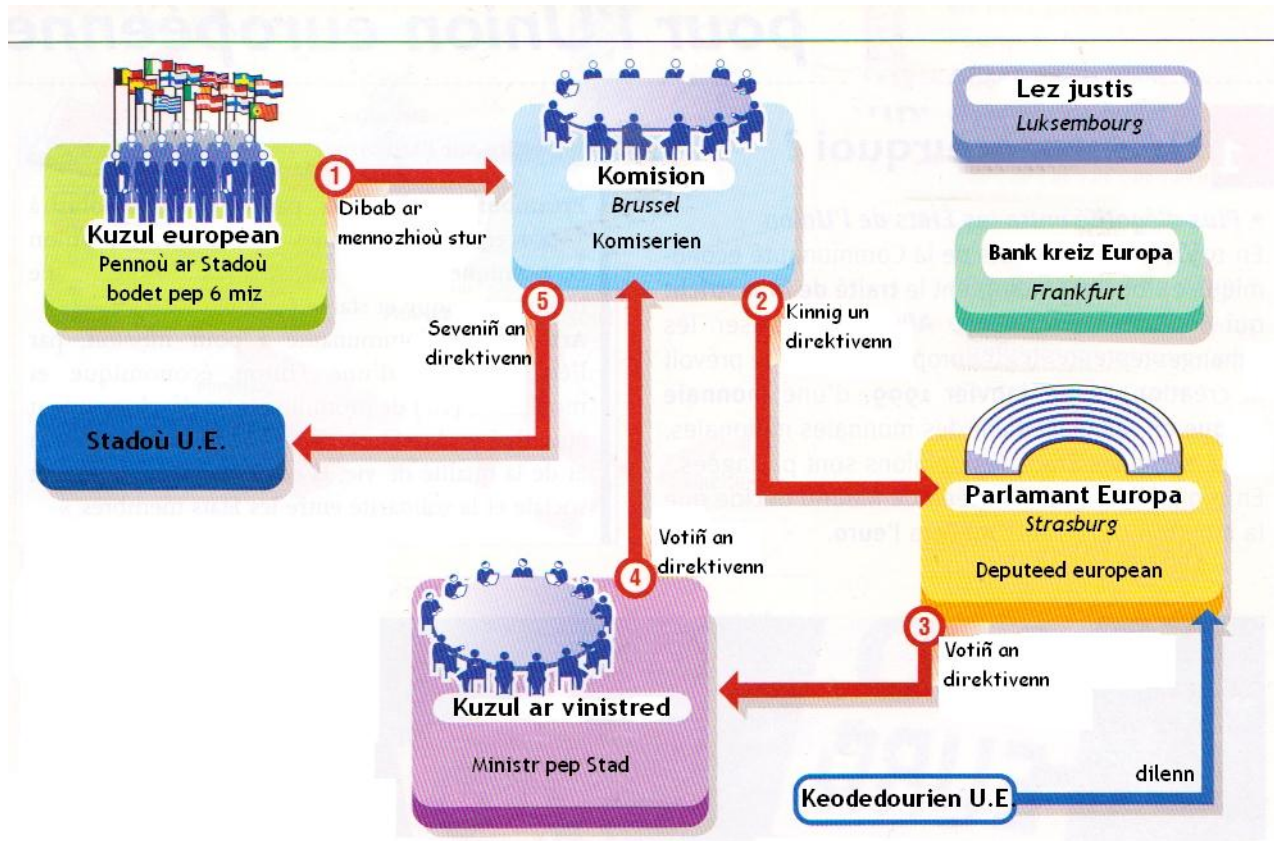


Votiñ un direktivenn : karg parlamant Europa



1- Piv a vot direktivennoù U.E. (lezennoù U.E.) ?

2- Petra ra ar gomiserien ?

3- Penaos vez dibabet deputed parlamant Europa ?

4- Pelec'h vez bodet parlamant Europa ?

Direktivennoù ar parlamant europa lakaet e pleust... pe get

La loi européenne

« Lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, [les États membres] veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers le lieu de nidification. [...] » (directive 79-409/CCC du Conseil de l'Union européenne du 2 avril 1979)

Cette directive a été complétée par le Parlement européen le 15 février 1996 : « en autorisant la chasse des oiseaux migrateurs jusqu'au 31 janvier au plus tard ».

La nidification : la construction du nid.

La loi française

En 1998, le Parlement français a voté une loi fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs. À l'Assemblée nationale, celle loi a été adoptée par 92 voix pour et 20 voix contre :

« Nul ne peut chasser en dehors des périodes d'ouverture de la chasse [...]. [L'échelonnement] des dates de fermeture entre le 31 janvier et le dernier jour du mois de février vise à assurer l'exploitation équilibrée et dynamique des espèces d'oiseaux concernées. [...] » (loi du 3 juillet 1998, art. L. 224-2 du Code pénal)



1- Peseurt dizemglev zo etre an direktivenn ha lezenn Frañs ?

2- Ouzh peseurt lezenn e vo doujet gant chaseourien Frañs?

3- Petra a c'hell c'hoarvezout pa ne glot ket lezennoù ur Stad gant un direktivenn?

4- Perak ne cheñch ket Frañs he lezenn?